

Info-Mak



VILLE DE
MACAMIC
Une ville de choix



Sommaire

La chronique du maire	3	La forme masculine utilisée dans cette
Informations municipales	5	publication désigne, lorsqu'il y a lieu,
La bibliothèque	9	aussi bien les femmes que les hommes.
La page communautaire	10	
La rubrique informative	11	Ce bulletin d'informations est publié six
Le calendrier des activités	22	fois l'an par la Ville de Macamic.
Pour nous joindre	24	

**Un grand merci à tous nos
collaborateurs.**

Mise en pages : Ginette Labbé

Correction : Victoire Bacon

Dépôt légal - Volume 18 no 3
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

La chronique du maire

Madame,
Monsieur,

Il me fait plaisir de vous informer des derniers dossiers en activité dans notre municipalité.

Tout d'abord, nous avons le retour des activités estivales pour nos jeunes sur le territoire. Cette année, madame Danika Lacroix et son équipe d'animateurs seront basés au pavillon Le Séjour afin d'offrir des activités des plus variées. Monsieur Christian Léveillé s'est offert pour réaliser, bénévolement, du soccer, cet été. Déjà, tant pour l'animation estivale que pour le soccer, plusieurs inscriptions ont été enregistrées. Nous vous invitons à consulter le site Web de la municipalité pour les formulaires d'inscription (www.villemacamic.qc.ca).



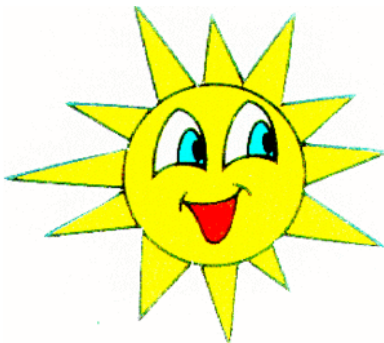
Des travaux de pose de traitement de surface (macadam) seront réalisés au cours de l'été dans le développement Fortin-les-Berges et nos employés de voirie s'affaireront à poursuivre l'entretien régulier de nos diverses infrastructures.

Nous sommes à présenter, pour des demandes de subventions, notre projet de modules de jeux pour le parc intergénérationnel qui serait installé normalement au parc Curé-Aimé-Lamothe. Physiquement, ces derniers devraient être installés et ne voir le jour qu'au cours de la saison estivale 2014, malgré que nous aurions aimé aller de l'avant cet été avec ce projet.

Nous poursuivrons certains travaux au Centre Joachim-Tremblay. Le revêtement de plancher du hall d'entrée sera refait, les quatre vestiaires près de la patinoire seront repeints et la ventilation des douches sera mise à niveau. Nous évaluons aussi la possibilité de remplacer la zamboni, mais ce dossier est à suivre et sera confirmé, le cas échéant, par une décision des élus.

Macamic n'a pas échappé ce printemps aux inondations qu'ont connues plusieurs municipalités en Abitibi-Témiscamingue. Votre municipalité, en collaboration avec la sécurité civile du Québec, a mis en place les mesures requises pour permettre aux quelque douze sinistrés de pouvoir obtenir, selon les normes du gouvernement, les

compensations auxquelles ils pourront avoir droit. Suite à la visite du terrain effectuée par les officiers municipaux qui étaient de garde à ce moment, un registre a été ouvert et les sinistrés ont été en mesure de rencontrer, à l'hôtel de ville, les autorités du gouvernement afin de pouvoir produire leurs réclamations. Nous sommes sincèrement désolés pour les dommages qu'ont subis ces citoyens lors de cette période de crue rapide des eaux.



En conclusion, nous vous souhaitons une agréable saison estivale, soyez prudents dans vos déplacements et lors de vos activités sur les plans d'eau. Nous voulons également souhaiter une chaleureuse bienvenue à tous nos visiteurs et n'hésitez pas à vous rendre avec eux découvrir ou redécouvrir le site du Grand Héron, la collection de voitures à chevaux Claude-Morin et les autres attractions touristiques en Abitibi-Ouest.

Recevez madame, monsieur, mes salutations les meilleures,

Le maire,

Handwritten signature of Daniel Rancourt in black ink.

Daniel Rancourt



Informations municipales



Aux contribuables de la Ville de Macamic

AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2013, à 19 heures, le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante :

1281, 10^e-et-1^{er} Rang Ouest
Lot 21, Rang 1
Canton Royal-Roussillon
Propriétaire : M. Vincent Lavoie



L'objet de la demande est le suivant :

- Permettre la construction d'un bâtiment secondaire contigu au bâtiment principal avec une hauteur totale excédant de 0,61 mètre celle du bâtiment principal tel que décrit au tableau 2 du règlement de zonage No 07-080

et ses amendements de la Ville de Macamic.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 8 juillet 2013, à 19 heures, au 70, rue Principale, Macamic.

Donné à Macamic, ce 13 juin 2013

Joëlle Rancourt
Secrétaire-trésorière adjointe

Aux contribuables de la Ville de Macamic

AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Lors de la séance du 8 juillet 2013, à 19 heures, le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante :

46, 8^e Avenue Ouest
Lots 13, 14 et 15 du bloc 11

Village de Macamic

Propriétaire : M. Jean-Pierre Gaudreau

L'objet de la demande est le suivant :

- Permettre le maintien tel que construit du bâtiment secondaire détaché avec une superficie de 104,60 mètres carrés au lieu de 65 mètres carrés et un espace libre à ciel ouvert de 0,25 mètre au lieu de 0,60 mètre tel que décrit au règlement No 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 8 juillet 2013, à 19 heures, au 70, rue Principale, Macamic.

Donné à Macamic, ce 29 mai 2013

Joëlle Rancourt
Secrétaire-trésorière adjointe

COMMUNIQUÉ

Nous demandons la collaboration des agriculteurs qui doivent circuler sur les routes et les chemins ruraux afin de nettoyer la boue qui se loge sur les roues de leurs tracteurs et de leurs remorques avant d'emprunter la route.



Nous sommes convaincus de votre entière collaboration et vous en remercions grandement.

RAPPEL

Nous désirons rappeler aux propriétaires d'animaux l'existence d'un règlement municipal qui précise, entre autres, ce qui suit :

➤ Excréments

Le gardien d'un animal doit immédiatement nettoyer, par tous les moyens appropriés, toute place publique ou toute propriété privée salie par les dépôts de matières fécales laissées par un animal dont il est le gardien et doit en disposer d'une manière hygiénique; à cette

fin, le gardien doit avoir en sa possession le matériel nécessaire.

Cette disposition ne s'applique pas aux chiens-guides.

➤ **Place publique - tenue en laisse**

Aucun chien ne peut se trouver sur une place publique, à moins qu'il ne soit tenu en laisse par son gardien. Le chien ne peut en aucun moment être laissé seul, qu'il soit attaché ou non.



Également, nous demandons à tous les propriétaires d'un animal, soit un chien ou un chat qui n'est pas muni d'une licence de la municipalité, de procéder à son enregistrement en se rendant à l'hôtel de ville aux heures de bureau, soit de 8 heures à 16 heures 30. La licence est gratuite et est valide en permanence.

Voici quelques articles de ce règlement :

3.2 **Nombre**

À l'intérieur du secteur urbain de la Ville, nul ne peut garder, dans une maison d'habitation, ou sur le

terrain où est située cette maison d'habitation, ou dans les dépendances de cette maison d'habitation, un nombre total combiné de chiens ou de chats supérieur à trois (3).

7.8 **Médaille**

La Ville de Macamic remet à la personne qui demande la licence un médaillon avec un numéro.

Le médaillon est valide jusqu'à ce que l'animal soit mort, disparu, vendu ou que le gardien en ait autrement disposé.

7.10 **Port du médaillon**

Le gardien doit s'assurer que le chien ou le chat porte en tout temps, au cou, le médaillon émis correspondant audit chien ou audit chat, faute de quoi il commet une infraction.

7.12 **Duplicata**

Un duplicata des médaillons perdus ou détruits peut être obtenu gratuitement.

De plus, nous désirons vous rappeler que, dans ce même règlement, il y a des races de chien interdites sur notre territoire; en voici le détail :

10.1 Races interdites



- 1) Un chien de race rottweiler, mastiff, bull mastiff;
- 2) Un chien hybride issu d'un chien de la race mentionnée au **paragraphe 1** du présent article et d'un chien d'une autre race;
- 3) Un chien de race croisée qui possède les caractéristiques substantielles d'un chien de la race mentionnée au **paragraphe 1** du présent article;
- 4) Un chien de race bull-terrier, staffordshire bull-terrier, american pitbull-terrier (p.i.h.) ou american staffordshire terrier;
- 5) Un chien hybride issu d'un chien de la race mentionnée au **paragraphe 4** de cet article et d'un chien d'une autre race;
- 6) Un chien de race croisée qui possède les caractéristiques substantielles d'un chien de la race mentionnée au **paragraphe 4** du présent article;
- 7) Un chien déclaré dangereux par le service des travaux publics de la Ville de Macamic suite à une analyse du caractère et de l'état général de l'animal.

Nous vous rappelons que l'application de ce règlement est confiée à la Sûreté du Québec.

Source : M. Denis Bédard
 Directeur général
 819 782-4604, poste 238

Politique familiale

Nous désirons remercier le ministère de la Famille pour sa contribution financière et le soutien technique lors de l'élaboration de notre politique familiale et du plan d'action.

La bibliothèque

Nouveautés (Macamic)

- Demain
Guillaume Musso
- L'héritage de Fanny
Un amour inattendu
Tracie Peterson
- L'amant du lac
Virginia Pésémapéo-Bordeleau
- Mémoire d'une nuit d'orage
Nancy Richard
- Cuisiner au fil des récoltes
Coup de Pouce
(Don Club Lions)
- Les héritiers d'Enkidiev - tome 7
Anne Robillard
- Les infirmières de Notre-Dame
Marylène Pion
- Souvenirs de la banlieue - tome 4
Rosette Laberge
- Vent de glace
Patricia Cornwell
(Don Club Lions)
- La sœur de l'ombre
Patricia MacDonald
- Ne t'éloigne pas
Harlan Coben
(Don Club Lions)
- Les bonnes sœurs
Mario Bergeron
- Félicité - tome 4
Jean-Pierre Charland
- L'orage
André Mathieu
- Volte-face et malaises
Rafaële Germain
- Les Farrell
Belva Plain



La bibliothèque de Macamic sera fermée
le 24 juillet, le 31 juillet et le 7 août.

La page communautaire

Messe au cimetière

La communauté chrétienne de Macamic vous invite à la messe au cimetière, le dimanche 28 juillet 2013, à 11 heures.

Posons ce geste de foi et d'amour pour ceux et celles qui sont restés dans notre cœur et qui reposent dans la paix de Dieu.

Soyons nombreux à venir les visiter.

En cas de pluie, la messe aura lieu à l'église.

Information : 819 782-4633



Fête nationale

Nous invitons toute la population et nos visiteurs à assister au spectacle de la Fête nationale des Québécois qui se tiendra le 24 juin prochain, de 13 heures à 17 heures, au Parc Tembec.



Le spectacle aura lieu sur la scène extérieure; vous pourrez apporter vos chaises et vos breuvages; vous pourrez également apprécier la prestation du groupe

Les Frères Moreau.

Venez vous amuser avec vos enfants. Il y aura vente de hot dogs sur place.



Rubrique informative



Recherche de photos et invitation

À toute la population de Macamic et du secteur Colombourg!

Afin de réaliser son projet de DVD et le livre du 100^e, le comité organisateur du 100^e de Macamic est toujours à la recherche de vieilles photos sachant traduire les différents événements ayant marqué son histoire; toutes les photos sont les bienvenues (sports, parades, édifices, tempêtes, feux, écoles, etc.). Vos photos seront numérisées et vous seront remises dans le même état que lors de la réception. Apportez vos photos à l'hôtel de ville ou appelez-nous au 819 782-4223.

Le comité organisateur du 100^e offre la possibilité de vous impliquer : comité du livre du 100^e, comité des retrouvailles, bénévoles pour différentes activités durant les festivités, etc.

Pour information : Gilles Parent, président du 100^e, 819 782-4223



2^e saison de La vie dans nos cantons

Prenez note que le théâtre interactif à caractère historique, La vie dans nos cantons, sera de retour cet été dans la vieille grange en face de l'école du Rang II d'Authier.

Venez rire aux éclats lors des représentations du théâtre d'été dont le premier thème, Quand on part pour..., sera présenté les 3, 7, 10 et 14 juillet. Le deuxième thème, Quand on veut trop..., sera à l'affiche les 17, 21, 24, 28 et 31 juillet. Les représentations ont lieu à 14 heures; les musiciens débutent leur musique d'autrefois dès 13 heures.

Coût : contribution volontaire.

Les membres de la famille Lesage sont impatients de vous transporter dans leur univers peuplé de situations cocasses. Nous vous invitons à inscrire cette activité à votre agenda et il nous fera plaisir de vous accueillir en grand nombre.

Après chaque représentation, vous aurez la possibilité de participer à l'animation Vivre une journée scolaire d'autrefois, à l'école du Rang II d'Authier, et ce, à tarif réduit.

On vous attend donc à ce véritable retour dans le passé! Bienvenue à tous!

Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue

L'eau de votre puits domestique est-elle bonne à boire?

La fonte des neiges et l'abondance d'eau qui l'accompagne peuvent entraîner certains inconvénients, dont la contamination des puits domestiques. L'Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue tient à rappeler aux propriétaires dont la résidence est alimentée par un puits domestique l'importance de prévenir la contamination de leur eau potable.

Quelques conseils pour assurer la qualité de l'eau potable :

Il faut savoir que les bactéries et autres micro-organismes n'altèrent pas l'apparence ni le goût de l'eau, la contamination passe donc souvent

inaperçue. De plus, les bactéries peuvent contaminer tous les types de puits, y compris les puits artésiens. En Abitibi-Témiscamingue, au cours de l'année, un puits domestique sur quatre sera contaminé par des bactéries susceptibles de nuire à la santé.

Les personnes qui consomment l'eau d'un puits contaminé peuvent ressentir des effets qui s'apparentent à ceux de la gastro-entérite, c'est-à-dire des nausées, des vomissements, des diarrhées et des crampes abdominales. Les enfants, les personnes âgées et celles dont le système immunitaire est affaibli sont plus vulnérables.

La routine à adopter

La Direction de la santé publique de l'Agence recommande de faire analyser l'eau des puits deux fois par année : la première fois, après la fonte des neiges et la seconde, au plus chaud de l'été, soit en juillet, idéalement après une pluie abondante.



La vérification de l'état général des puits et de leur étanchéité devrait aussi faire partie de la routine habituelle du printemps parce qu'une installation non étanche peut également laisser place à des infiltrations le long des parois du puits ou par le couvercle; par ailleurs, un puits entièrement immergé devrait absolument faire l'objet d'une analyse d'eau. La liste des laboratoires accrédités par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs pour procéder à l'analyse bactériologique de l'eau potable est disponible au :

www.ceaeq.gouv.qc.ca/accreditation/PALA/la03.htm

Votre puits est contaminé?

Lorsqu'une analyse d'eau de puits indique la présence de coliformes fécaux ou de E. coli, il est alors nécessaire de faire bouillir l'eau pendant une minute avant de la consommer. Le puits doit également être désinfecté.

Entretien du préfiltre de votre fosse septique

Un préfiltre peut être intégré à votre fosse septique dans le deuxième compartiment afin de prévenir le colmatage des dispositifs de traitement. Le préfiltre est recommandé puisqu'il intercepte les solides qui ne peuvent décanter ou qui sont remis en suspension. Il constitue ainsi une protection additionnelle contre le colmatage de l'élément épurateur (champ d'épuration ou système d'épuration de la Ville).

Un entretien régulier du préfiltre est essentiel au bon fonctionnement de votre installation septique afin d'éviter qu'il n'obstrue l'écoulement de l'eau vers l'élément épurateur. En général, un nettoyage doit être effectué deux fois par année ou plus fréquemment lorsqu'une vérification visuelle laisse paraître un dépôt important sur les matériaux.

Voici quelques conseils pour le nettoyage du préfiltre :

- Avant de commencer, il est très important de mettre des gants de protection en latex et d'avoir une protection adéquate pour vos yeux.

- Ouvrez le DEUXIÈME couvercle de votre fosse septique; ouvrez également le PREMIER couvercle.
- Les vapeurs contenues dans la fosse septique sont toxiques.
- Assurez-vous de laisser le temps à ces vapeurs de s'évacuer un peu avant de poursuivre l'entretien.
- Enlever le filtre de la fosse situé dans la DEUXIÈME ouverture, et assurez-vous de toujours garder le filtre au-dessus de l'ouverture de la fosse septique.
- Il est préférable de faire le nettoyage du filtre au-dessus de la PREMIÈRE ouverture de la fosse pour éviter d'envoyer les particules en suspension vers l'élément épurateur.
- Avec un boyau d'arrosage, nettoyez à l'eau claire les particules de votre filtre, laissant l'eau tomber DANS la fosse.
- Remettre le filtre en place et les couvercles de la fosse.

Pour information, vous pouvez communiquer avec madame Annick Gaudet, inspectrice municipale adjointe, 819 782-4604, poste 227.

Sources :

<http://www.canton.orford.qc.ca/documents/Couvercle-fosse-septique.pdf>

<http://www.haute-yamaska.ca/>



Chronique Verte de la MRC d'Abitibi-Ouest

Fosse septique

Les résidences non raccordées à un réseau d'égout (résidences isolées) sont assujetties au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22)*. Ce règlement stipule notamment :

- qu'une fosse septique utilisée à longueur d'année doit être vidangée au moins une fois tous les deux ans;
- qu'une fosse septique utilisée d'une façon saisonnière doit être vidangée au moins une fois tous les quatre ans.

Lors de la visite de l'opérateur du camion citerne/vacuum, le propriétaire de la fosse septique a le choix entre la vidange totale et le traitement.

La vidange totale consiste à enlever tout ce que la fosse contient.

Le traitement consiste à enlever tout ce que la fosse contient et à remettre le liquide. Pour pouvoir effectuer le traitement, il faut avoir une fosse à deux ouvertures.

Le traitement est préférable et plus économique comparé à la vidange totale. Le liquide remis dans la fosse contient des bactéries qui réactivent immédiatement la digestion, permettant ainsi un meilleur fonctionnement de la fosse.

La MRC d'Abitibi-Ouest offre le service de vidange et de traitement des fosses septiques depuis mai et se poursuit jusqu'au 31 octobre 2013.

La MRC vous offre le tirage d'une vidange gratuite ou d'un traitement gratuit lors de la prochaine vidange de votre installation septique si vous prenez rendez-vous **avant le 19 août 2013**, que vous faites vidanger **avant le 16 septembre 2013** et que vous payez **avant le 30 septembre 2013**.

Pour plus de détails concernant le tirage, veuillez communiquer avec la MRC d'Abitibi-Ouest au 819 339-5671.

Un rabais de 20 \$ est applicable sur le traitement et la vidange de fosses septiques résidentielles lorsque vous vous prévaliez des jours réservés. En 2013, les jours réservés sont offerts aux résidents des municipalités suivantes :

Clermont, Clerval, Duparquet, Gallichan, La Sarre, Rapide-Danseur, Roquemaure, Ste-Hélène-de-Mancebourg, Val-Saint-Gilles, TNO St-Eugène-de-Chazel.

Prenez note que les jours réservés fonctionnent en alternance tous les deux ans. Si votre municipalité n'apparaît pas dans la liste, c'est que le service sera offert l'an prochain.

Pour plus d'information, contactez-nous au 819 339-5671 ou consultez notre site Internet au www.mrc.ao.ca, puis cliquez sur « Fosses septiques » dans le menu de gauche.

Si vous avez des questions, écrivez-nous :

bottinvert@mrcao.qc.ca



Le casse-tête d'un appel de projet

Vous avez une idée de projet? Vous ne savez pas par où débiter pour le réaliser? Qui devez-vous contacter? Combien devrez-vous déboursier? Ce sont là autant de questions que nombre d'organismes, de bénévoles et/ou de municipalités se posent lorsqu'une idée de projet se forme. Vous devez comprendre que la toute première étape, dans la réalisation d'un projet, est d'aller au fond de son idée. Posez-vous les principales questions : Quels sont les besoins auxquels vous voulez répondre? - Quelles sont les ressources disponibles (matérielles et humaines)? - Que vous manque-t-il pour que votre projet puisse voir le jour? - Quels retombées et impacts souhaitez-vous obtenir avec la réalisation de votre projet? - Quand désirez-vous voir celui-ci devenir réalité?

En vous questionnant sur ces sujets, sans vous en apercevoir, vous entamerez un travail de recherche et d'analyse qui vous orientera vers un programme d'aide financière ou une personne-ressource qui pourra vous soutenir et vous

accompagner dans vos démarches, et ce, jusqu'à la réalisation de votre projet.

Plusieurs options peuvent s'offrir à vous; que nous parlions du Pacte rural, du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés, du Fonds d'aide au développement du milieu, du Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire, du Fonds pour l'accessibilité ou de tout autres fonds ou programmes, vous devez garder en tête certains éléments communs à chacun d'eux :

- **vous aurez un formulaire à remplir (de quelques pages pour certains à une foule de renseignements pour d'autres);**
- **vous devrez fournir des documents essentiels à votre demande tels que vos lettres patentes, des résolutions du conseil municipal et/ou de votre organisme, des soumissions, etc.;**
- **vous devrez également rédiger et faire le montage de renseignements supplémentaires sous forme d'un document descriptif, d'un plan d'action, d'une planification budgétaire, d'un échéancier, etc.**

Pour des conseils et des renseignements éclairés, pour un accompagnement et un

soutien professionnels, du début à la fin, pour un dossier solide et complet et un suivi vigilant, nous vous recommandons de prendre contact avec une agente du Centre local de développement d'Abitibi-Ouest. Tout projet rend un milieu plus dynamique et vivant; en vous outillant et en vous orientant vers les bonnes ressources, vous deviendrez, vous aussi, un acteur de diversification dans votre localité!

Au plaisir de vous accompagner dans la réalisation de vos projets!

Caroline Gamache

Coordonnatrice de l'animation du milieu et agente de développement rural



Desjardins
Caisse de l'Abitibi-Ouest

Votre Caisse vous informe

AGA – RISTOURNE

Suite à sa 1^{re} assemblée générale annuelle qui s'est tenue le 23 avril dernier, la **Caisse Desjardins de l'Abitibi-Ouest** vous informe qu'une ristourne de **1,3 million de dollars** pour l'année 2012 a été adoptée à l'unanimité par ses membres présents. Également,

200 000 \$ seront versés au Fonds d'aide au développement du milieu. Parce qu'elle est une coopérative, la **Caisse Desjardins de l'Abitibi-Ouest** se distingue des banques par ses buts, par ses pratiques et par les ristournes versées à ses membres.

La direction, les dirigeants et les employés remercient les 403 membres qui se sont déplacés afin de participer à cette importante rencontre.

Le rapport annuel et les états financiers 2012 sont disponibles dans tous les Centres de services pour les gens qui n'ont pu assister à l'AGA et qui désirent prendre connaissance des résultats de la Caisse.

Voici vos dirigeants et dirigeantes qui forment les deux conseils de la Caisse :

Conseil d'administration

M. Gaétan Pelletier, président
M. Guy Fortin, vice-président
M. Jean Bergeron, secrétaire
M. Fernand Major, membre du comité exécutif
M. Jacques Bastien, administrateur
**Mme Évelyne Brochu, administratrice
Mme Lise Deschaînes, administratrice
**M. Denis Dessureault, administrateur

Mme Véronique Dion, administratrice
M. Claude Gagnon, administrateur
*M. Patrick Girouard, administrateur
*Mme Isabelle Métivier, administratrice
M. Marc Paré, administrateur
Mme Mélanie Savard, administratrice
M. Philippe Gauthier, jeune dirigeant stagiaire
Mme Maryse Lachance-Poitras, jeune dirigeante stagiaire

Conseil de surveillance

M. Marc-André Côté, président
Mme Julie Lahaie, vice-présidente
Mme Mélanie Aubin, secrétaire
Mme Nathalie Asselin, conseillère
*M. Jean-Gilles Thibault, conseiller

*Nouveaux dirigeants élus

**Dirigeants réélus

Choisissez le forfait qui vous convient

Minimisez les frais de service sur vos transactions courantes en choisissant un des forfaits avantageux de **Desjardins**. Peu importe le nombre de transactions que vous effectuez chaque mois, **Desjardins** a le forfait qui vous permettra d'économiser sur vos frais de service. Aucune autre institution financière ne vous en offre autant! Pour choisir le forfait transactionnel qui vous

convient, rencontrez sans tarder votre conseiller ou composez 1 800 Caisses (1 800 224-7737) ou visitez desjardins.com/forfaits.

Fière partenaire du développement local!

Tournée des secteurs

Portrait des personnes âgées et des proches aidants de votre secteur

Avec plus de 225 participants, ce fut tout un succès de popularité pour la tournée des secteurs. En effet, la Table des aînés et le Regroupement des proches aidants d'Abitibi-Ouest ont largement dépassé leur objectif qui était d'aller rejoindre, dans leur milieu, les aînés, les proches aidants et les personnes intéressées, dont le milieu municipal, pour partager avec eux leur vécu au quotidien.

Sachant que 42 % de notre population a plus de 50 ans, ce qui fait de notre MRC une des plus vieillissantes au Québec, la Table des aînés, en septembre 2012, parrainée par le Centre de prévention du suicide, avait organisé un forum « Bilan sur leurs conditions de vie ». Le porte-parole était monsieur François Gendron,

et l'invitée d'honneur était la comédienne, madame Béatrice Picard, deux personnes démontrant toujours leur vitalité et leur apport envers la société.

DES PROBLÉMATIQUES COMMUNES PARTOUT SUR LE TERRITOIRE

Le forum de septembre servira à une mise à jour du plan d'action de la Table des aînés. Un bref bilan, à ce jour, nous indique que les principales problématiques touchant l'ensemble de la MRC sont la solitude, le maintien des liens affectifs, le répit aux proches aidants, le transport, particulièrement pour des activités telles que l'épicerie, les loisirs, etc. et l'importance de valoriser le rôle et la contribution des aînés et des proches aidants.

« Les vieux ne sont pas que des gens qui coûtent cher ou qui causent des déficits, mais ils ont une contribution précieuse dont on ne peut se priver », comme le dit si bien madame Georgette Grégoire, porte-parole de la Table des aînés.

INFORMATIONS SUR LES SERVICES, UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE?

Un constat général et surprenant en cette époque des communications est le manque d'information et la méconnaissance des participants envers les multiples services ou activités qui sont déjà en place et qui pourraient les aider. Comment véhiculer l'information et aussi comment responsabiliser les gens à se prendre en main pour aller chercher cette information.

Une participante a bien illustré cette situation : « En plus de leur apporter l'information, on ne peut pas la lire à leur place, il faut que chacun fasse un effort », il y a sûrement une réflexion nécessaire à faire à ce niveau et un juste milieu à trouver.

UNE TOUCHE D'HUMOUR ET DES REMERCIEMENTS

Le tout s'est terminé par une production théâtrale écrite et jouée par des aînés et des proches aidants, supervisée par monsieur Daniel Morin de la Troupe À Cœur ouvert inc., illustrant parfois les petits travers de chacun et mettant l'importance, encore une fois, sur la communication au quotidien. Notons

qu'un des comédiens, monsieur Léon Audet, âgé de 94 ans, brûlait les planches pour la première fois.

Finalement, des remerciements s'adressent à ces dizaines de bénévoles qui se sont unis pour la réalisation de cette tournée dont le Comité de santé du secteur de Dupuy, le Club de l'Âge d'Or de Macamic et celui de Ste-Germaine-Boulé pour les secteurs Est et Sud et par l'implication de nombreux membres de la Table des aînés. Un support fut assuré par le CSSS des Aurores-Boréales et l'équipe en organisation communautaire, la SADC et la Conférence régionale des élus. Merci à tous!

Sources : Mme Nicole Pouliot, communication pour la Table des aînés, 819 787-6168
Mme Jocelyne Gagnon, responsable du Comité, 819 339-3355
Monsieur Donald Renault, organisateur communautaire - CSSSAB, support à la démarche, 819 333-2311, poste 2518

Collection Morin

La Collection Claude-Morin de Colombourg présentera cet été plusieurs thématiques intéressantes pour tous les âges; les voyageurs de l'extérieur et les familles des environs y trouveront tous leur compte.

Nous sommes en train d'organiser un méga marché aux puces pour la fin de semaine des 29 et 30 juin 2013.

Nous sommes à la recherche de gens intéressés à louer une table pour la journée ou la fin de semaine afin de vendre des articles dont leur ménage n'a plus besoin. Quelle belle occasion de se départir de nos objets qui nous encombrant, mais qui serviraient à d'autres gens!

Pour plus de renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec madame Johanie Cloutier ou monsieur Ghislain Deschênes, à la Ville de Macamic, au 819 782-4604, poste 225.

La collection est aussi à la recherche de clichés de la colonisation du secteur de l'Abitibi-Ouest. Les gens possédant des photographies de personnages marquants de l'époque ou encore des images de colons en train de travailler à diverses



besognes de cette époque sont invités à apporter leurs photos à la collection, tout au long de l'été (du 29 juin au 24 août). Quelques artistes

du coin prépareront une exposition sur cette thématique pour l'an prochain; plus tôt vous apporterez vos photos, plus tôt

ils pourront se mettre au travail. Les clichés les plus marquants de l'histoire de l'Abitibi-Ouest seront sélectionnés et retravaillés à l'encre, au pastel, à l'aquarelle ou à l'huile! Quelle belle occasion de faire revivre le passé et d'immortaliser des événements marquants d'une famille du coin. Soyez assurés que vos images seront traitées aux petits oignons!

Merci de votre collaboration, c'est en participant activement aux événements de notre place que nous prenons plaisir à demeurer dans notre charmante et accueillante région.

Emploi d'été pour étudiant

Nous sommes à la recherche d'un(e) étudiant(e) pour occuper le poste de guide-animateur à la Collection Morin du secteur Colombourg; vous devez avoir complété votre 5^e secondaire. L'emploi débutera le 17 juin pour se terminer le 24 août, durée de 350 heures au tarif de 10,50 \$/heure.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec monsieur Ghislain Deschênes, chargé de projet à la Ville de Macamic, au **819 782-4604, poste 225** ou au gdeschenes.macamic@mrcao.q.ca

Liaison-Justice

Option-Dialogue, service d'accompagnement en résolution de conflit, célèbre son 1^{er} anniversaire

Depuis plus d'un an, la population de l'Abitibi-Ouest compte un nouveau service : Option-Dialogue. C'est un service gratuit et confidentiel qui offre l'accompagnement et le soutien lorsque survient une situation conflictuelle; ce service est offert à toute personne âgée de plus de 14 ans dans le secteur de l'Abitibi-Ouest. Pour toute information ou demande, contactez-nous au 819 333-1110, poste 60. Vous souhaitez faire partie de l'équipe en devenant bénévole? Pour devenir médiateur, il faut être âgé de plus de 18 ans, faire preuve d'empathie et d'écoute, avoir la capacité de travailler en équipe, suivre la formation complète de deux jours et être disponible. Pour toute information concernant la participation comme bénévole, contactez Émilie Boucher au 819 762-1284, poste 223

Source : Christian Cheminais, agent de développement
Liaison-Justice
Tél. 819 762-1284,
poste 222

Le calendrier des activités

Juin 24 Fête nationale au Parc Tembec de 13 heures à 17 heures

Juillet 8 Réunion du conseil municipal à 19 heures

Août 12 Réunion du conseil municipal à 19 heures

Bingo tous les dimanches à 18 heures 45 au Centre Joachim-Tremblay de Macamic.
2 500 \$ en prix toutes les semaines. Entrée 15 \$

Bingo tous les mardis à 18 heures 45

Centre Joachim-Tremblay de Macamic - Gros lot 1 150 \$ toutes les semaines

Entrée 15 \$

Heures d'ouverture de la bibliothèque

Colombourg

Le mardi de 11 heures 30 à 13 heures
Le mercredi de 11 heures 30 à 16 heures
et de 19 heures à 20 heures 30.

Macamic

Le mercredi de 14 heures à 16 heures et
de 19 heures à 21 heures.

La prochaine parution de l'Info-Mak sortira le 8 août 2013, **la date limite pour apporter vos textes est le 12 juillet**; veuillez les faire parvenir à l'hôtel de ville ou par télécopieur au 819 782-4283.

Pour nous joindre

Les heures d'ouverture de nos bureaux administratifs à l'hôtel de ville sont du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Le numéro de téléphone est le	819 782-4604	<u>Poste</u>
Monsieur Denis Bédard	Directeur général	238
Madame Joëlle Rancourt	Adjointe à la direction générale	223
Monsieur Richard Michaud	Surintendant des travaux publics et usines	224 ou 239
Madame Ginette Labbé	Secrétaire-trésorière adjointe	227
Madame Annick Gaudet	Inspectrice municipale adjointe à temps partiel	227
Madame Jocelyne Laforest	Secrétaire administrative	221
Monsieur Annick Goulet	Technicien usine de filtration et usine d'épuration	240
Monsieur Ghislain Deschênes	Chargé de projet à temps partiel	225
Télécopieur Ville de Macamic		819 782-4283

SERVICES D'URGENCE

Bris d'aqueduc ou d'égout	Service 24 h	Composez le 819 782-4604	poste 5
Police – Service d'incendie – Ambulance			9-1-1

EMPLOYÉS DU GESTIONNAIRE PRIVÉ DU CENTRE JOACHIM-TREMBLAY

Monsieur Stéphane Labrie	Gestionnaire et opérateur	233
Madame Ginette Tremblay	Secrétaire du gestionnaire	231
Madame Lucette Bastien	Resp. des 2 bingos hebdomadaires à temps partiel	231
Restaurant du Centre Joachim-Tremblay		237
Info-loisirs	Horaire des activités	2
Local du Cercle des Fermières		232
Télécopieur Centre Joachim-Tremblay		819 782-4464

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

Madame Suzanne Poliquin	Directrice générale	819 787-6340
-------------------------	---------------------	--------------

CLUB DE LA FRATERNITÉ

Madame Pauline Goulet	Bénévole	819 782-4866
-----------------------	----------	--------------

Adresse électronique :	macamic@mrcao.qc.ca
Site Internet :	www.villemacamic.qc.ca